

## ATELIER DE SENSIBILISATION

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée

### *Directives anticipées*

pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie.

les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave ou d'accident, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, si je devais être inconscient et ne pas pouvoir m'exprimer

**Inscrivez- vous a la table ronde le mardi 17 septembre**

à 20 heures

68 rue du pont de Créteil 94100 Saint Maur Des Fosses

Intervention

– **Téléphone** : 01 43 97 38 59

– **Site internet** : [www.afcancer.fr](http://www.afcancer.fr)

Association subventionnée par la ville de Saint-Maur-des-Fossés, la liste des partenaires de l'association est disponible sur notre site internet

